

DEMANDE

d'une carte de transport ou d'allocation individuelle de transport pour les stages de la MFR

ÉLÈVE

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Carte

Allocation

Date de saisie : _____

Zone 1 Zone 2

Arrêt : _____

Ligne : _____

Transporteur : _____

Distance en kms en trajet simple : _____

REPRÉSENTANT LÉGAL

NOM : _____ Prénom : _____

SCOLARITÉ DE L'ÉLÈVE

Etablissement scolaire : _____

Commune : _____

4^e 3^e BEPA 1 BEPA 2

BAC Pro 1 BAC Pro 2 Précisez la spécialité :

Autre classe (préciser) : _____

STAGE MFR

Entreprise d'accueil : _____

Lieu du stage : _____

Période de stage : _____ Nom du maître de stage : _____

Trajet à subventionner : _____

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Samedi

Dimanche

Signature de l'élève

Signature du responsable légal
pour les élèves mineurs

Visa et cachet de l'établissement scolaire

Les informations recueillies sont nécessaires pour vous délivrer, renouveler ou refaire votre carte, ainsi que pour la bonne gestion commerciale du réseau AlesY. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement au SMTBA et à Keolis Alès. Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informatiques vous concernant, veuillez vous adresser à la Direction de Keolis Alès par courrier à l'adresse suivante : 389, chemin du Viget - 30100 ALÈS.



ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

CONDITIONS D'OBTENTION DE L'ALLOCATION INDIVIDUELLE POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

- 1 Habiter dans l'une des communes du Syndicat Mixte de Transport du Bassin d'Alès.
- 2 Fréquenter une Maison Familiale et Rurale relevant du Ministère de l'Agriculture, implantée dans le territoire du SMTBA.
- 3 Effectuer son stage dans l'une des communes du SMTBA.
- 4 Habiter à plus de 3 kilomètres et à moins de 20 kilomètres du lieu de stage.

Démarche à effectuer pour l'examen d'une demande d'allocation individuelle de transport ou d'une carte de transport pour stage MFR :

- Remplir le formulaire,
- Le faire tamponner par l'établissement scolaire, ou, à défaut joindre un certificat de scolarité à la demande,
- Fournir la photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture, quittance de loyer, attestation d'hébergement),
- Fournir le planning scolaire,
- Fournir un RIB (relevé d'identité bancaire).

Envoyer l'ensemble de mon dossier à :
KEOLIS ALÈS
389, chemin du Viget - 30100 ALÈS

AVANT LE 31 OCTOBRE

Seuls les dossiers intégralement complétés seront traités.

Après examen de votre dossier, une notification vous sera adressée pour connaître la décision du SMTBA pour l'obtention ou non, d'une allocation individuelle de transport.

Le versement des allocation s'effectue trimestriellement, à terme échu.

LISTE DES COMMUNES SMTBA

Alès, Allègre-les-Fumades, Anduze, Aujac, Bagard, Bessèges, Boisset-et-Gaujac, Bonnevaux, Boucoiran-Nozières, Bouquet, Branoux-les-Taillades, Brignon, Brouzet-les-Alès, Cardet, Castelnau-Valence, Cendras, Chambon, Chamborigaud, Concoules, Corbès, Cruviers-Lascours, Deux, Euzet, Gagnières, Générargues, Génolhac, La Grand-Combe, Lamelouze, Lasalle, Laval-Pradel, La Vernarède, Lédignan, Le Martinet, Les Mages, Les Plans, Les Salles-du-Gardon, Lézan, Martignargues, Massanes, Massillargues-Atuech, Méjannes-les-Alès, Meyrannes, Mialet, Molières-sur-Cèze, Mons, Monteils, Navacelles, Ners, Portes, Ribaute-les-Tavernes, Robiac-Rochessadoule, Rousson, Saint-Ambroix, Saint-Bonnet-de-Salendrinque, Sainte-Cécile-d'Andorge, Saint-Césaire-de-Gauzignan, Saint-Christol-lez-Alès, Sainte-Croix-de-Caderle, Saint-Dézéry, Saint-Etienne-de-l'Olm, Saint-Florent-sur-Auzonnet, Saint-Hilaire-de-Brethmas, Saint-Hippolyte-de-Caton, Saint-Jean-de-Ceyrargues, Saint-Jean-de-Serres, Saint-Jean-de-Valériscle, Saint-Jean-du-Gard, Saint-Jean-du-Pin, Saint-Julien-de-Cassagnac, Saint-Julien-les-Rosiers, Saint-Just-et-Vacquières, Saint-Maurice-de-Cazevielle, Saint-Martin-de-Valgalgues, Saint-Paul-la-Coste, Saint-Privat-des-Vieux, Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille, Salindres, Sénéchas, Servas, Seynes, Soustelle, Thoiras, Tornac, Vabres, Vézénobres



04 66 52 31 31

contact@alesy.fr

@AlesyBus



ALES'Y
A CHACUN SA MOBILITE

Syndicat Mixte
Transport
du Bassin d'Alès